

La réforme 2014 a touché davantage les femmes

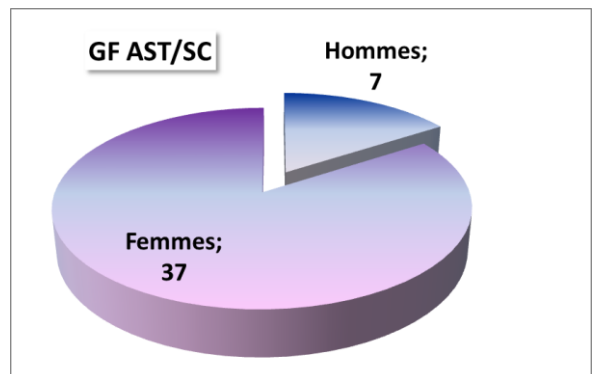
6 mars 2015

À l'occasion de la **journée internationale de la femme**, n'est-ce pas le moment d'analyser les développements récents en matière d'égalité des chances?

On se souviendra longtemps de l'année 2014 comme de celle qui aura été marquée par l'aggravation des conditions de travail pour des centaines de femmes travaillant dans les institutions européennes. En effet, la réforme du Statut de 2014 a été pour elles un véritable virage dans le sens de la régression sociale. Ses effets négatifs se font déjà durement sentir.

Dès le recrutement, ce nouveau Statut relègue des professions "traditionnellement" féminines dans une nouvelle catégorie (**SC**) avec une grille salariale nettement inférieure à celle d'un fonctionnaire AST. Quelle sacrée avancée pour les femmes !

Le groupe SC a été brutalement cloisonné ; sortir de cette carrière 'ghetto' sera pratiquement impossible.



L'augmentation de la durée hebdomadaire du travail de 37h30 à 40h pénalise davantage les femmes au sens où, déjà avant, elles étaient plus de 90% parmi les personnes travaillant à **temps partiel**. 2,5 heures de plus chaque semaine, c'est 2,5 heures de moins disponibles pour la vie familiale ou privée. Donc si, pour arriver à faire face à ses obligations familiales et professionnelles, une femme devait déjà réduire son temps de travail avant 2014, il est clair que la contrainte est accrue et que cela provoque une baisse de salaire supplémentaire. Si une personne arrivait à se débrouiller avec 80% de la durée hebdomadaire et qu'elle doit opter pour 75% à partir de 2014, elle perd 5% de salaire par mois.

Arrêter la régression sociale, c'est possible avec **EPSU-CJ** !